

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POURQUOI LE RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT ET LA GESTION DE LA VÉGÉTATION SONT-ILS IMPORTANTS?

Au Canada

- L'industrie forestière emploie directement plus de 200 000 personnes.
- Le renouvellement de la forêt et la gestion de la végétation sont des éléments essentiels du cycle de l'aménagement forestier.
- Étant donné l'importance de nos forêts, les scientifiques, les chercheurs, les gouvernements et l'industrie travaillent ensemble dans le but de maintenir un équilibre entre la protection, la récolte et le renouvellement de nos forêts pour les générations à venir.

Au Nouveau-Brunswick

- Le commerce du bois d'œuvre et des produits du bois demeure l'un des secteurs économiques les plus importants du Nouveau-Brunswick. La province est un chef de file national du renouvellement et de l'aménagement responsables des forêts.
- Le secteur forestier emploie plus de 22 000 personnes (directement et indirectement). Avec une balance commerciale annuelle de plus de 1 milliard de dollars, le secteur est le moteur de l'économie basée sur les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.
- L'objectif est de maintenir un équilibre responsable entre le renouvellement, la récolte et la régénération afin d'assurer des forêts productives et saines au Nouveau-Brunswick pour les générations à venir.

QU'EST-CE QUE LA GESTION DE LA VÉGÉTATION?

- La gestion de la végétation est l'une des composantes du cycle global de l'aménagement forestier. Elle désigne les méthodes employées par les forestiers pour faire en sorte que les arbres du peuplement final aient les meilleures conditions possibles pour croître rapidement et durablement – de la même façon qu'on désherbe pour assurer le succès du potager domestique.
- Les herbicides se sont avérés les outils plus efficaces et les plus efficaces pour gérer la végétation. Ils produisent les résultats souhaités au coût le plus faible et en laissant la plus petite empreinte écologique, permettant ainsi aux aménagistes forestiers d'équilibrer nos ressources forestières de façon responsable et durable.
- Les aménagistes forestiers ont accès à une gamme d'outils différents parmi lesquels ils choisissent en fonction de la situation – c'est ce qu'on appelle la « gestion intégrée de la végétation ».
- Au Canada, environ 45 % des zones de récolte sont laissées à elles-mêmes afin de se régénérer naturellement, sans application d'herbicides. Bon nombre de ces sites sont destinés aux essences feuillues (p. ex., tremble, bouleau, érable), qui se régénèrent facilement par des moyens naturels.
- Il faut habituellement aider à l'établissement et à la croissance des conifères par l'ensemencement direct, le reboisement, le contrôle des mauvaises herbes et des soins sylvicoles continus.
- De nombreux travaux de recherche ont été faits par des universitaires, l'industrie et des chercheurs d'organismes publics sur tous les aspects de l'utilisation des herbicides dans nos forêts. En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada examine régulièrement cette recherche pour s'assurer que l'utilisation de ces produits ne pose aucun danger.

QU'EN EST-IL DES TRAITEMENTS HERBICIDES?

- Les herbicides sont appliqués à certaines régions de la forêt à l'aide d'un aéronef spécialisé ou de tracteurs forestiers. L'application a lieu avant la plantation de nouveaux semis, ou de deux à cinq après l'établissement des semis. Ces zones ne seront pulvérisées qu'une fois ou deux durant un cycle de croissance de 40 à 80 ans.
- En 2014, on a traité au Canada 116 000 ha de terres forestières publiques avec des herbicides à base de glyphosate, ce qui représente moins de 0,05 % du total des forêts productives du Canada.
- En plus de cartes numériques, les pilotes et les opérateurs de systèmes de pulvérisation utilisent la technologie GPS pour s'assurer qu'ils pulvérisent bien les zones approuvées par les autorités réglementaires.
- Les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux imposent des paramètres météo pour l'application, en plus d'exiger des zones sans pesticides et des zones tampons et de mener des programmes de surveillance de l'application pour minimiser les dépôts hors cible.
- Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux exige qu'un certain nombre de conditions opérationnelles entourent l'utilisation des herbicides, en plus de celles indiquées sur le mode d'emploi. Ces mesures augmentent la sécurité pour la santé humaine et la santé des espèces sauvages qui vivent à proximité des zones traitées.

Ces mesures additionnelles comprennent :

- L'utilisation de la technologie SIG pour tracer les zones ciblées en détail
- La création de zones tampons autour des terrains privés et des cours d'eau (marécages, rivières, étangs, etc.)
- La certification et la formation des opérateurs de systèmes d'application

- Des avis publics obligatoires
- Une carte des parcelles de terres de la Couronne visées par le plan de traitement
- Des avis dans les principaux journaux du Nouveau-Brunswick
- La pose d'enseignes fournissant des détails sur le traitement et le calendrier des activités aux points d'accès de toutes les parcelles à traiter.

QU'EN EST-IL DES PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ?

- La manipulation d'herbicides et de glyphosate en prenant toutes les mesures de sécurité prévues n'est pas préoccupante pour la santé des personnes qui travaillent directement avec de tels produits.
- La consommation délibérée de glyphosate va à l'encontre des précautions de sécurité. De la même façon qu'on n'avalerait pas de produits nettoyants domestiques de façon intentionnelle, on ne consommerait jamais de glyphosate.
- L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), une direction générale de Santé Canada, est autorisée par la loi à examiner, à homologuer et à réglementer les pesticides au Canada. L'agence se fonde sur des études scientifiques pour évaluer chaque pesticide afin d'en déterminer les risques éventuels pour la santé humaine et l'environnement.
- De nombreux organismes, y compris l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) du Canada, l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments ont conclu que le glyphosate ne présente pas de risque de cancer lorsqu'il est utilisé conformément à la réglementation et au mode d'emploi.
- Le glyphosate ne s'accumule pas dans les tissus musculaires des animaux. Par conséquent, l'ARLA ne considère pas que la consommation par les humains de chair de gibier vivant dans des zones traitées est préoccupante.
- L'ARLA a déterminé que la consommation de baies pulvérisées avec du glyphosate ne pose pas de risque pour la santé humaine. Toutefois, comme précaution, il est recommandé de ne pas manger de baies dans les zones récemment traitées.

QU'EN EST-IL DE L'ENVIRONNEMENT?

- Plusieurs études montrent que le glyphosate est retenu et se dégrade rapidement dans les 15 cm supérieurs du sol; de ce fait, il est peu probable qu'il atteigne les eaux de surface ou les eaux souterraines
- Les traitements herbicides sont utilisés pour promouvoir la croissance de certaines essences de conifères; le but est toutefois de maintenir une forêt en santé. Bien que les traitements herbicides contribuent à favoriser les conifères, ils ne créent pas de monocultures et ne limitent pas la biodiversité de nos forêts.
- Comme le glyphosate se lie et se dégrade avec une telle rapidité dans la couche supérieure du sol, les framboisiers et autres plantes repoussent dans les années qui suivent le traitement.
- Des études montrent qu'un délai de quelques jours seulement à quelques semaines suffit pour que 50 % du glyphosate se dissipe des divers compartiments environnementaux d'une zone traitée et, au bout d'un an, seules de petites traces biodisponibles de glyphosate demeurent.
- Plusieurs examens scientifiques et analyses de risques publiés concluent que l'utilisation des herbicides à base de glyphosate pose un risque minimal pour les microorganismes du sol, les lombrics et les invertébrés.
- Les autorités réglementaires exigent la création de zones tampons autour des ruisseaux, des lacs, des rivières et des étangs qui se trouvent à proximité des zones qui seront traitées par voie aérienne afin d'atténuer le risque que les herbicides entrent en contact avec les organismes aquatiques.

QU'EN EST-IL DE LA FAUNE?

- Le glyphosate ne présente pas d'effets toxiques chez le chevreuil et l'orignal.
- Les populations d'orignaux ont tendance à s'éloigner des zones traitées parce que leur source de nourriture préférée, la végétation ligneuse à brouter, n'est pas disponible. Cependant, ces populations reviennent dans les zones traitées une fois que leur approvisionnement en nourriture s'est régénéré.
- Les populations de chevreuils sont très peu touchées par la gestion de la végétation et continuent à habiter les zones traitées tout au long du cycle de l'aménagement forestier.
- Toutefois, les chevreuils sont bien adaptés pour chercher les sources de nourriture les plus nutritives possible. Le chevreuil a donc tendance à graviter vers les endroits où se trouve la nourriture la plus nutritive et la plus facilement accessible – les graminées, les arbustes, les arbres et toute autre végétation disponible dans les régions agricoles et la banlieue.
- Les études en agriculture montrent que le glyphosate n'est pas toxique pour les abeilles domestiques ou les autres « insectes bénéfiques ». Les études montrent que l'utilisation des produits à base de glyphosate conformément au mode d'emploi ne présente pas de risque toxicologique direct important pour les petits mammifères ou les oiseaux.

* * *

Pour d'autres renseignements sur le renouvellement de la forêt et la gestion de la végétation, veuillez consulter notre site Web à www.InfoForet.ca, nous envoyer un courriel à info@InfoForet.ca ou nous téléphoner au 1-888-779-9243.